

**ASSEMBLEE MUNICIPALE EXTRAORDINAIRE, LUNDI 11 NOVEMBRE  
2013, 19H45, HALLE DE GYMNASTIQUE**

**Président :** M. Francis Périat  
**Secrétaire :** Mme Stéphanie Willemin  
**Scrutateurs :** M. Pierre Bersier  
M. Hervé Mouttet  
**Huissiers :** M. Jean Fähndrich  
Mme Liridona Havolli

\*\*\*\*\*

**Registre des électeurs**

<b>Electeurs inscrits</b>	1926
• Hommes	944
• Femmes	982

<b>Electeurs présents</b>	52
• Hommes	42
• Femmes	10
Taux de participation	2..69 %

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour**

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation des plans spéciaux « Les Quérattes » et « Route de Vicques ».  
*Rapporteur : M. Bernard Chételat, conseiller communal*
3. Changer la balayeuse et accorder le crédit nécessaire de Fr. 175'000.- à l'acquisition d'une nouvelle machine, en collaboration avec la Commune de Courroux.  
*Rapporteur : M. Joël Burkhalter, conseiller communal.*
4. Consolidation des crédits suivants :
  - a. Installations de tennis : réfection des courts et remplacement de la chaudière, Fr. 141'140.-  
*Rapporteur : M. Bernard Chételat, conseiller communal*
  - b. Epuration des eaux : assainissement du secteur Champs Mérat, Fr. 110'000.-  
*Rapporteur : M. Vincent Scherrer, conseiller communal.*
5. Informations communales.
6. Divers.

\*\*\*\*\*

**Ouverture**

M. le Président Francis Périat, ouvre l'assemblée communale extraordinaire de ce jour qui a été régulièrement convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et canton du Jura n° 38 du 30 novembre 2013 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages.

Les personnes suivantes présentes ce jour ne bénéficient pas du droit de vote :

- M. Norbert Goffinet, bureau SD Ingénierie SA

- M. Thierry Choffat, bureau SD Ingénierie SA
- M. Bernard Studer, bureau Rolf Eschmann SA
- M. Luc Burkhalter, invité à la manifestation des promotions civiques

L'ordre du jour ayant été distribué préalablement, il est renoncé à en donner lecture. Aucune modification de ce dernier n'est demandée.

L'assemblée étant régulièrement constituée, les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

### **1. Procès-verbal de la dernière assemblée**

Le procès-verbal de l'assemblée municipale extraordinaire du 24 juin 2013 est approuvé avec remerciements à son auteur, Mme Stéphanie Willemin. Il a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site Internet.

### **2. Présentation des plans spéciaux « Les Quérattes » et « Route de Vicques »**

*Rapporteur : M. Bernard Chételat, conseiller communal*

*Présentation du dossier par M. Norbert Goffinet, bureau SD Ingénierie SA*

Au terme de la révision du plan d'aménagement local et afin de répondre à la demande, de nouvelles zones à bâtir ont été ouvertes à la route de Vicques et devraient nous permettre d'offrir du terrain pour les 15 prochaines années.

**Entrée en matière** : acceptée

M. Norbert Goffinet, ingénieur auprès du bureau SD Ingénierie SA, accompagné de son collaborateur M. Thierry Choffat, présentent les plans spéciaux « Les Quérattes » et « Route de Vicques ».

Situation des secteurs : dans un premier temps, l'emplacement de ces plans spéciaux est situé. Le secteur concerné se trouve au Sud de la route de Vicques.

Conception directrice : ces plans spéciaux font partie de la conception directrice qui a été approuvée par le Conseil communal et le Département cantonal de l'environnement et de l'équipement avril 2013.

Pour le secteur des Quérattes, la conception définit l'équipement du secteur en vue de la construction de 84 maisons familiales ainsi que d'un secteur plus dense en limite Nord du périmètre. L'accès au secteur se fera à partir du rond-point existant à la route de Vicques. Les aménagements routiers permettront la cohabitation de tous les usagers piétons ou véhicules. Des liaisons piétonnières vers les chemins existants sont également prévues.

En ce qui concerne le plan spécial « Route de Vicques », les objectifs sont proches du plan spécial précédent. Dans le cas présent, la conception préconise la construction de deux à trois petits locatifs. La desserte se fera également par la route de Vicques et différentes liaisons piétonnières également prévues.

L'établissement de plans spéciaux pour ces deux secteurs est obligatoire. Bien que le Conseil communal ait compétence pour statuer concernant le plan spécial « Route de Vicques », il a été décidé de tout de même le soumettre à l'assemblée communale. Cette décision a été prise en raison du lien qui existe entre ces deux secteurs.

### Procédures des plans spéciaux

Les différentes étapes de la procédure jusqu'à l'approbation du plan spécial sont citées :

- Entretien entre les propriétaires fonciers et la commune
- Elaboration du projet
- Examen préalable par le SAT
- Information à la population
- Dépôt public du projet
- Séances de conciliation en cas d'oppositions
- Adoption par l'assemblée communale
- Approbation par le SAT

### Présentation

Les plans ainsi que les prescriptions spéciales sont présentés en détail. Les objets suivants sont détaillés : affectation du sol, accès et dessertes, modération du trafic, gestion de l'évacuation des eaux, collecte des eaux de ruissellement, aménagements paysagers, réglementation pour les constructions, stationnement des véhicules.

Le secteur de maisons familiales a été séquencé en deux parties A et B. La construction du secteur B ne pourra débuter que lorsque 80% de secteur A sera construit.

A la demande du SAT et afin de répondre aux exigences en matière d'indice d'utilisation du sol, une portion du sous-secteur 2 a été modifiée et offrira la possibilité de construire de petits immeubles.

Une étude s'agissant du bruit concernant l'usine Warob est en cours de réalisation.

Les chênes majestueux seront préservés et deux nouveaux arbres seront également plantés pour remplacer ceux qui ont péri.

### Suite de la procédure

Le projet sera maintenant mis au net et déposé publiquement durant 30 jours probablement en novembre. A la fin du délai, les oppositions seront traitées et le dossier sera finalement soumis à l'assemblée communale ainsi qu'au SAT.

### Discussion :

M. Jürg Furrer : *constate que Courrendlin s'équipe actuellement de nombreux logements, un peu plus de 200, et l'on parle aujourd'hui de créer encore 100 habitations supplémentaires. Le Conseil communal a-t-il déjà prévu les implications au niveau des infrastructures telles que écoles, crèche, eaux, etc ?*

M. le Maire confirme que le Conseil communal a déjà pensé à ces implications et s'est penché sur cette problématique. Il est conscient des réalisations à prévoir. Des idées ont déjà été émises concernant la crèche-garderie et la création de classes d'école supplémentaires. Au niveau de l'eau, un mandat a été confié au bureau ATB SA pour effectuer un contrôle de conformité du projet pour répondre à la législation en la matière et aux conditions du PGEE.

M. Albert Jost : *les routes du secteur les Quérattes seront-elles réalisées dans tout le secteur ou par phase ?*

Les copropriétaires ont choisi de réaliser l'ensemble des équipements en une seule phase pour offrir une palette de terrains de différentes qualités aux acquéreurs.

La discussion est close et les orateurs sont remerciés pour leur présentation.

**3. Changer la balayeuse et accorder le crédit nécessaire de Fr. 175'000.- à l'acquisition d'une nouvelle machine, en collaboration avec la Commune de Courroux.**

*Rapporteur : M. Joël Burkhalter, conseiller communal*

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale le vote d'un crédit de Fr. 175'000.- pour l'acquisition d'une nouvelle balayeuse en collaboration avec la commune de Courroux. La balayeuse actuellement en notre possession présente des signes de fatigue alarmants.

**Entrée en matière** : acceptée

La balayeuse que nous possédons actuellement avec la commune de Courroux date de l'année 1975 et affiche 6'000 heures au compteur. Malgré un entretien rigoureux, l'état de cette machine s'est dégradé ces dernières années pour cause de vieillesse et des frais de réparation d'environ Fr. 30'000.- ont été comptabilisés ces 5 dernières années.

Un appel d'offre en commun avec la Ville de Delémont et la commune de Courroux a été lancé. Un mandat d'ingénieur a été confié à la maison Hyxménia, spécialisée dans les marchés publics. Cette démarche nous a permis de réaliser une économie d'environ Fr. 15'000.- par rapport au marché (y compris le mandat d'ingénieur de Fr. 1'500.-).

Trois entreprises ont soumis des offres. Des machines Boschung, Hako et Bucher ont été testées et évaluées et il a été procédé au choix de la machine la mieux adaptée. Une dépense d'environ Fr. 175'000.- est donc à prévoir mais sera affinée lors de l'établissement du contrat de vente.

Notre ancienne balayeuse sera reprise pour un montant de Fr. 19'200.-.

Il sera profité de ce changement de véhicule pour revoir la convention existante avec la commune de Courroux.

Le Conseil communal recommande l'acceptation du crédit de Fr. 175'000.- pour l'acquisition d'une balayeuse en collaboration avec la commune de Courroux. Cette dernière a déjà soumis ce crédit à ses citoyens qui l'ont accepté. Ce montant sera finalement divisé par deux.

**Discussion** : -

**Décision** :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité cet objet.

Le Conseil communal remercie les voiries de Courroux et Courrendlin qui ont participé activement et avec compétence à cette procédure de marchés publics ainsi que la Ville de Delémont qui a assumé la partie administrative de ce dossier.

**4. Consolidation des crédits suivants :**

**a. Installations de tennis : réfection des courts et remplacement de la chaudière, Fr. 141'140.-**

*Rapporteur : M. Bernard Chételat, conseiller communal*

Le Conseil communal propose la consolidation du crédit de Fr. 141'400.- concernant la rénovation des courts de tennis ainsi que le remplacement de la chaudière du club-house.

**Entrée en matière** : acceptée

Le décompte des travaux est présenté et détaillé par M. Bernard Chételat. Le coût total des travaux se monte à Fr. 251'411.60 dont à déduire une participation de Fr. 68'337.50 ainsi qu'une subvention de l'Office cantonal des sports de Fr. 41'935.-.

Le montant restant à charge de la Municipalité est donc de Fr. 141'139.10 et doit être consolidé aujourd'hui.

**Discussion** : -

**Décision** :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité la consolidation du crédit de Fr. 141'140.- pour la réfection des courts du tennis-club ainsi que le remplacement de la chaudière du club-house.

**b. Epuration des eaux : assainissement du secteur Champs Mérat, Fr. 110'000.-**

*Rapporteur : M. Vincent Scherrer, conseiller communal*

Le Conseil communal propose d'entrer en matière pour la consolidation du crédit relatif à l'assainissement des conduites d'évacuation des eaux usées du secteur Champs Mérat qui se monte à Fr. 110'000.-.

**Entrée en matière** : acceptée

Lors de l'assemblée communale du 10 décembre 2012 les citoyens présents ont accepté un crédit de Fr. 127'000.- pour la réfection des canalisations des eaux usées du secteur Champs Mérat.

Le bureau Jobin et partenaires SA a été mandaté pour effectuer une étude de ce secteur. Il a été constaté que le collecteur principal via le collecteur du SEDE était sous-dimensionné pour absorber les afflux d'eau subits.

Lors des travaux, la canalisation de Ø 300 mm a été remplacée par une nouvelle canalisation de Ø 500 mm. De plus, trois chambres de visites ont été construites et un couvercle de chambre a été réparé.

Les travaux ont été réalisés dans de bonnes conditions et conformément aux normes en vigueur. Ils donnent entière satisfaction.

Le décompte final qui se monte à Fr. 109'112.05 est présenté.

**Discussion** : -

**Décision** :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité la consolidation du crédit de Fr. 110'000.- pour l'assainissement des conduites d'évacuation des eaux usées du secteur Champs Mérat.

## **5. Informations communales**

M. le Maire communique différentes informations aux citoyens présents :



### Votation du 24 novembre 2013

En prévision de la votation du 24 novembre prochain concernant l'avenir institutionnel du Jura, le Conseil communal a pris position et recommande aux citoyens de voter OUI à cette démarche historique qui permettra un rapprochement entre le canton du Jura et le Jura méridional.

Cette votation ne nous engage pas pour la création d'un nouveau canton mais dans l'ouverture des discussions qui permettront de dessiner les contours de ce projet.

### Projet de fusion « Delémont et sa Couronne

Suite aux différentes informations communiquées à ce sujet ainsi qu'à la séance d'information du 2 septembre, le Conseil communal a décidé à l'unanimité de poursuivre sa participation au projet de rapprochement de Delémont et sa couronne afin de pouvoir participer aux futures discussions qui seront menées.

Dans le cas où la convention de fusion ne répond pas à nos attentes, la possibilité de se retirer du projet avant la signature de la convention de fusion reste ouverte. A ce jour il est quasi certain que toutes les communes du bas de la vallée vont également adhérer à la poursuite de ce projet. Les communes du Haut-Plateau doivent encore se prononcer.

Le projet se poursuivra pour autant que toutes les communes répondent favorablement ou disposent d'une frontière commune. Dans le cas contraire, les communes favorables se retrouveront pour discuter de nouvelles options.

### A16

Les travaux de la section 8 ont été attribués à l'entreprise Parietti et Gindrat SA et concernent le secteur allant du portail Nord de l'entrée du tunnel de Choindez jusqu'au pont sur la Birse. Au terme des travaux, cette jonction autoroutière sera entièrement terminée. La fin des travaux est agendée en 2016.

### Centre Village

En ce qui concerne le projet de construction d'immeubles locatifs dans le secteur Centre Village, les différentes oppositions émises à l'encontre du projet seront traitées en séance de conciliation et M. le Maire espère qu'elles seront levées. Il sera ainsi possible d'aller de l'avant dans ce projet.

Des discussions seront menées avec le promoteur pour la location de surfaces dans ces bâtiments pour y installer des classes d'école. Le Conseil communal a décidé de renoncer dans un premier temps à investir pour de nouvelles constructions. En effet, les statistiques démontrent que l'occupation des logements a diminué de 1,9 à 1,6 personne par logement. Malgré le grand nombre de logements prévus, il n'est donc pas certain qu'une grande augmentation d'enfants soit comptabilisée.

### Centre Magro

M. le Maire a reçu des nouvelles concernant le dossier Magro juste avant la séance du Conseil communal de ce jour. Les propriétaires sont toujours en traction pour réactiver le centre commercial de Courrendlin ainsi celui d'Uvrier. Dès ce jour, le propriétaire a pu reprendre à son actif les baux à loyers des commerces qui sont toujours installés dans le bâtiment. Jusqu'ici, la gestion était assumée par l'Office des poursuites.

Leur but est maintenant de trouver des commerces qui s'installeront sur le site mais la priorité est donnée à des sociétés du secteur alimentaire afin d'offrir une valeur ajoutée à notre commune.

#### Cabinet dentaire

La Municipalité a été informée en fin de semaine dernière que la société zurichoise qui manifestait de l'intérêt pour la location du cabinet dentaire de la Municipalité renonçait au projet. Ils n'ont pas trouvé de dentiste qui parle français pour s'installer dans ce cabinet.

Il a été décidé d'ouvrir la location de ce cabinet à d'autres praticiens tels qu'ostéopathe, physiothérapeute, etc. A cet effet, des petites annonces seront publiées prochainement.

#### Prochaine assemblée communale

M. le Maire invite les citoyens à participer à la prochaine assemblée communale ordinaire agendée le lundi 9 décembre 2013 où il sera discuté du budget 2014.

### 5. Divers

Furrer Jürg : *souhaite féliciter les promoteurs pour la mise en valeur de l'école primaire durant la nuit.*

Jost Albert : *s'interroge concernant le secteur de la rue de la Gare et plus particulièrement le projet de réalisation d'une passerelle sur la Birse ?*

M. le Maire informe M. Jost que le projet de passerelle sur la Birse est lié au projet de construction Oeuche du Vélie. Préalablement au début de ce chantier, il est nécessaire de trouver une solution pour déplacer le hangar de la commune bourgeoise. Des tractations sont actuellement en cours.

Un crédit sera demandé à l'assemblée communale en temps opportun pour la réalisation de cette passerelle.

Chavanne Mike : *souhaite savoir où en est le dossier concernant le terrain de football ?*

M. le Maire informe M. Chavanne que la Municipalité est en discussion avec le propriétaire du terrain et a constitué une commission pour étudier ce projet. Le Conseil communal met tout en œuvre pour faire avancer ce dossier mais la commune n'étant pas propriétaire du terrain une bonne solution est actuellement recherchée avec les différents partenaires. M. le Maire souhaite vivement voir ce dossier évoluer favorablement prochainement malgré les coûts importants qui en découleront.

#### Clôture

La parole n'était plus demandée, M. le Président remercie les personnes présentes ce soir pour l'intérêt porté à la chose publique et leur donne rendez-vous lors de la prochaine assemblée communale agendée le 9 décembre prochain.

L'assemblée de ce jour est directement suivie de la manifestation des promotions civiques.

La séance est levée à 21h00.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Le Président :

La secrétaire :

F. Périat

S. Willemin